

# Schéma directeur des énergies



# La démarche

Dans un contexte énergétique et climatique imposant une réduction forte et immédiate de notre dépendance aux énergies fossiles et émissions de gaz à effet de serre, le rôle des collectivités territoriales est **des plus importants**. Consciente de cette responsabilité, Thonon Agglomération s'est engagée dans l'élaboration d'un Schéma Directeur des Énergies afin de **fixer des objectifs ambitieux et d'établir une stratégie opérationnelle**. Cette démarche collaborative a réuni un grand nombre des agents, élus et partenaires institutionnels.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité de nos politiques locales et valorise leur complémentarité. Elle vient notamment préciser l'axe 1 du PCAET "Un territoire à énergie positive" qui fixe des objectifs en matière de **transition énergétique** et fait le lien entre différents secteurs comme le devenir des déchets agricoles et la production de biogaz à des fins de carburant ou de chauffage.

Une gouvernance transversale de ces politiques renforce leur cohérence.

**Le Schéma Directeur des Énergies (SDE)** vient ainsi préciser la trajectoire à suivre, prioriser les actions et mobiliser l'ensemble des acteurs locaux – collectivités, habitants, entreprises, gestionnaires d'infrastructures – afin de concrétiser cette ambition commune.

Les objectifs établis dans le scénario SDE rejoignent progressivement ceux du PCAET et les atteignent à horizon 2050.



# Les étapes de l'élaboration



Biogaz

1<sup>er</sup> semestre 2023

Diagnostic  
du territoire  
et des enjeux

2<sup>e</sup> semestre 2024

Élaboration  
des scénarios  
→ 2 ateliers  
- EnR&R  
- Mobilité et bâtiment



1<sup>er</sup> semestre 2025

Définition de la  
stratégie et du  
plan d'actions  
→ COPIL  
d'arbitrage -  
Mai 2025



À partir du  
2<sup>e</sup> semestre 2025

Traduction  
dans le PLUi-HM  
et dans l'OAP  
Climat-Air-  
Énergie  
notamment



# Pilotage et suivi

Plan d'actions porté par Thonon Agglomération



**Comité technique (COTECH) :** partenaires institutionnels, techniciens et référents Transition Écologique des communes du territoire



## Comité de pilotage (COPIL) :

- un COPIL annuel commun à celui du programme Territoires En Transition (TETE), pour assurer la transversalité entre les services internes à Thonon Agglomération et un suivi global
- des COPILS spécifiques SDE ponctuels organisés en fonction les besoins des projets

# *Les objectifs*



**1**

**Traduire de manière opérationnelle et territorialisée l'axe "énergie" du PCAET et définir les moyens d'atteindre ses objectifs en tenant compte du contexte territorial: ressources et filières locales, structures urbaines, contraintes environnementales...**

**2**

**Conjuguer aménagement et urbanisme opérationnel avec performance énergétique en intégrant l'énergie au cœur des projets, en s'appuyant notamment sur le PLUi-HM et ses différentes Orientations d'aménagement et de programmation (OAP).**

**3**

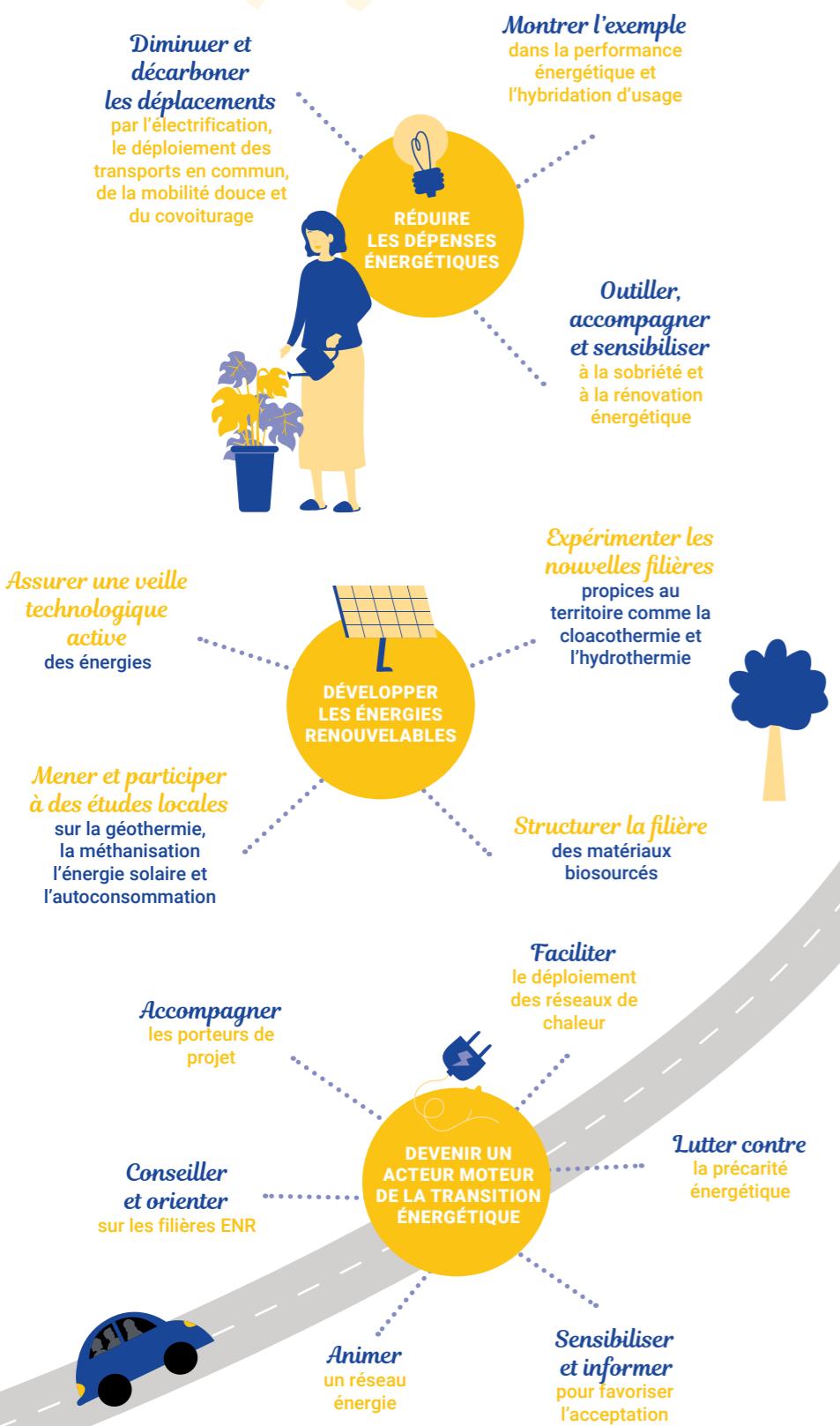
**Étendre la réflexion au-delà des énergies renouvelables en priorisant la sobriété dans nos consommations énergétiques et déplacements.**



# Schéma directeur des énergies

**3**

leviers  
d'action



**14**

indicateurs pour  
le suivi global

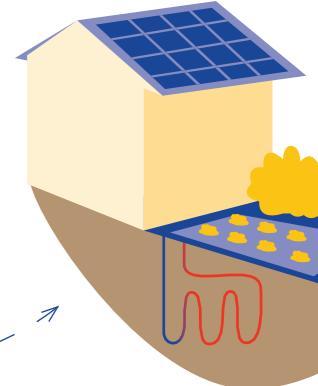


- 1 Consommation d'énergie finale des transports routiers
- 2 Kilomètres parcourus par type de carburant
- 3 Part modale des véhicules individuels
- 4 Consommation d'énergie finale du secteur résidentiel par habitant
- 5 Part de logements étiquetés E, F et G au DPE
- 6 Part de ménages en situation de précarité énergétique logement
- 7 Part de logements chauffés au fioul
- 8 Production EnR&R du territoire
- 9 Production photovoltaïque du territoire
- 10 Production de chaleur liée au bois énergie
- 11 Production liée à la géothermie
- 12 Consommation d'énergie finale du secteur tertiaire par employé
- 13 Consommation d'énergie finale globale du territoire
- 14 Emissions de GES tous secteurs du territoire

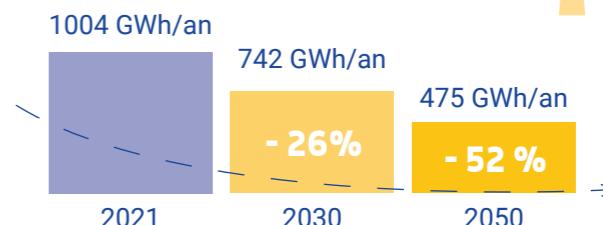
**3**

objectifs  
opérationnels

## Production EnR&R (énergies renouvelables et de récupération)



## Bâtiment



## Mobilité



# Glossaire

**SDE** : Schéma Directeur des Énergies

**PCAET** : Plan Climat-Air-Énergie territorial

**OAP** : Orientations d'aménagement et de programmation

**EnR&R** : Énergies renouvelables et de récupération

**GWh** : Gigawattheure

**PLUi-HM** : Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant

Programme Local de l'Habitat et Plan de Mobilité

**TEPOS** : Territoire à énergie positive



Un kilowattheure (kWh) c'est la quantité d'énergie consommée en une heure par un lave-linge !

**Avec un kWh on peut :**

- Regarder la télévision entre 3 et 5 heures
- Se déplacer de 5 à 10 km en voiture électrique

**1 GWh = 1 000 MWh = 1 000 000 kWh**

